



**Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions  
relatif au financement exceptionnel du CSE Central en vue d'une aide  
au CSE d'établissement de Mayotte  
(Point n°5)**

Les élus du CSE du Siège ont pris connaissance du projet de convention visant à accorder une aide exceptionnelle au CSE d'établissement de Mayotte la 1<sup>ère</sup>, via le CSE central de l'entreprise.

Dans une démarche de solidarité à l'égard de leurs collègues de Mayotte la 1<sup>ère</sup>, ils proposent de voter une aide d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros) et mandatent la secrétaire du CSE Siège, Sophie PIGNAL, pour signer la convention proposée par le CSE Central et faire toutes les diligences nécessaires.

Conformément à l'article 4 de la convention, ils demandent à bénéficier d'un rapport précis des aides accordées, ainsi que des critères ayant présidé à leur attribution.

Paris le, 26 mars 2025

**VOTANTS : 22**

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGC ; CGT ; SNJ, FO, CFDT, UNSA s'associent.